

République Française
Arrondissement de NEUFCHATEAU
Département des Vosges
COMMUNE DE DARNEY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22 juin 2018

Etaient présents : M. Yves DESVERNES - M. Laurent ROUSSELOT - M. Jean Marc BOUSCHBACHER - Mme Nicole DELAVILLE - Mme Thérèse LALOGÉ - M. Pascal FERRARD - Mme Petra LAURAIN - M. Régis BELGERI – Mme Sylvie PALUMBO - M. Jean-Claude HATIER - Mme Marlène CLEMENT - Mme Annette RODIER

Absents - Excusés :

Mme Christine BOUYER

Mme Agnès JEANMICHEL pouvoir à M. J.M. BOUSCHBACHER

M. Thibault HEINTZ pouvoir à M Laurent ROUSSELOT

Date de la convocation : 15 juin 2018

Après une visite commentée des ateliers rénovés la séance du conseil est ouverte à 20 h 25

Monsieur le Maire demande d'ajouter le point suivant : Apport de CO2 à la station de traitement de l'eau

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du dernier procès-verbal

- 1 - Personnel communal – modification tableau des effectifs
 - 2 - Budget Commune : votes de crédits
 - 3 - Renégociation d'un prêt - La Barbeline
 - 4 - R.G.P.D. – mutualisation de la fonction du D.P.D (*délégué à la protection des données*)
 - 5 - Associations : attributions de subventions
 - 6 - Création d'un office de tourisme intercommunal
 - 7 - Captage des Sources Bonneval : acquisition parcelle à la SCI CNP
 - 8 - Vente de ferraille
 - 9 - Station de traitement : système de télésurveillance
 - 10 - Travaux au monument Franco-tchécoslovaque : remboursement achat de matériaux
- Informations et questions diverses

DÉSIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SÉANCE

En vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme Nicole DELAVILLE est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Après avoir pris connaissance du compte rendu de la séance du 23 mai 2018 Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des remarques particulières à formuler.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1 – PERSONNEL COMMUNAL – modification tableau des effectifs

(délibération n° 2018.06.22.01)

Monsieur le Maire indique que le Centre de Gestion lui a communiqué les changements de grade prévus dans leur grille indiciaire de deux agents du service technique en fonction de leur ancienneté. Il s'agit de :

- Monsieur André HOUILLON, adjoint technique territorial de 2^{ème} classe 12ème échelon, indice brut 479, est promu adjoint technique principal de 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, indice brut 499, avec effet au 1^{er} juillet 2018 ;
- Monsieur Olivier AUBERTIN, adjoint technique territorial indice brut 370 est promu adjoint technique principal de 2^{ème} classe, 7^{ème} échelon, indice brut 403, à compter du 1^{er} juillet 2018.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent :

- à l'unanimité pour la promotion de Monsieur André HOUILLON
- par 13 voix pour et une abstention pour celle de Monsieur AUBERTIN

2 -- Budget Commune : vote de crédits *(délibérations n° 2018.06.22/02.1 et n° 2018.06.22/02.2)*

Monsieur DESVERNES explique qu'un ordinateur au bureau secrétariat a "rendu l'âme". Il a fallu le remplacer au plus vite. Un réfrigérateur, une cafetière et un micro ondes ont également été acquis pour équiper le réfectoire des ateliers.

Dans ce contexte, il y a lieu de voter les crédits suivants :

- compte 2188 opération 441 : 510 € par prélèvement au compte 2041582 opération 438 ;
- compte 2183 opération 463 : 590 € par prélèvement au compte 2041582 opération 438.

A l'unanimité, le Conseil, accepte, ces virements de crédits.

3 – RENÉGOCIATION D'UN PRÊT - LA BARBELINE *délibération n° 2018.022.06/03)*

Monsieur le Maire revient sur la renégociation d'un prêt de 508.000 € qui court sur le budget de la Barbeline et qui pourrait mettre en danger l'équilibre de celui-ci dans les années à venir, sujet déjà évoqué lors du dernier conseil et dont la décision a été différée.

Le Crédit Mutuel contacté maintient ses propositions jusqu'au 30 juin 2018.

Après débat, le conseil par 13 voix pour et 1 abstention opte pour l'allongement de la durée résiduelle de 10 ans, remboursement du capital restant dû (333.471,78 €) ainsi que des intérêts au taux de 1.42 % l'an fixe.

4 - R.G.P.D. – mutualisation de la fonction du D.P.D (délégué à la protection des données) *(délibération n° 2018.06.22/04)*

Monsieur DESVERNES signale que l'application du règlement européen concernant la sécurité des données à caractère personnel est rendue obligatoire, le non-respect de ces nouvelles obligations entrainera des sanctions lourdes (amendes pouvant aller jusqu'à 20.000.000 €).

Dans ce contexte, le Centre de Gestion 54 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin.

A l'unanimité, les membres du Conseil, décident de passer convention auprès de cet organisme.

5 – ASSOCIATIONS : attributions de subventions (délibération n° 2018.06.22/05)

Deux demandes de subvention exceptionnelle nous sont parvenues de deux associations darnéennes :

- ★ Darney Marche pour leur sortie annuelle
- ★ Les Amis du Patrimoine pour le concert des succès de Damia prévu en septembre.

A l'unanimité, le Conseil décide d'attribuer 100 € à Darney-Marche. En ce qui concerne la demande des Amis du Patrimoine, les membres diffèrent leur décision Elle sera revue sur présentation du bilan financier de la manifestation.

6 - CRÉATION D'UN OFFICE DU TOURISME INTERCOMMUNAL (délibération n° 2018.06.22/06)

Suite à la prise de compétence obligatoire "promotion tourisme", la Communauté de Communes a décidé de créer un Office du tourisme intercommunal sous forme associative.

Suite à la constitution du bureau, Monsieur Jean-Marie GUILLAUMEY en a été élu président.

Comme les communes ne peuvent pas adhérer à un office du tourisme il est proposé de verser une subvention de "démarrage".

A l'unanimité, le conseil décide de lui verser un montant de 100 €.

7 - CAPTAGE DES SOURCES DE BONNEVAL Á LA SCI-CNP (délibération n° 2018.06.22/07)

Pour respecter la mise en place du périmètre immédiat de protection (pose des clôtures) du captage des sources Bonneval en forêt de Saint-Baslemont, il est nécessaire de faire une acquisition partielle, soit 128 m² de la parcelle cadastrée C 94 appartenant à la S.C.I de la CNP située sur la Commune de Saint-Baslemont lieu-dit « La Grande Partie de Lignéville »

Monsieur DESVERNES indique que les travaux vont pouvoir démarrer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'acquérir cette parcelle pour un montant de 500 € sans frais notariés.

8 - VENTE DE FERRAILLE (délibération n° 2018.06.22/08)

Suite à la nouvelle configuration du château d'eau différents conduits en fonte ont été récupérés ainsi 2 T 25 ont été vendus à la Sté RECUPFER pour un montant de 225 €.

Les conseillers, à l'unanimité, acceptent ce règlement.

9 – STATION DE TRAITEMENT : système de télésurveillance (délibération n° 2018.06.22/09)

Monsieur le Maire explique qu'il faut prévoir un système de télésurveillance à la station de traitement de l'eau route de Vittel par le biais d'une carte SIM afin d'être averti à la moindre défaillance technique.

Le coût sera de 6 €/mois TTC.

Il y a lieu également de s'équiper d'un dispositif pour :

- Traitement de l'arsenic
- Traitement du calcaire pour l'agressivité

par ajout de CO₂ liquide ou de Dioxyde de carbone avec le concours de "AIR LIQUIDE".

Il faut donc passer une convention de services SERVIGAZ2

A l'unanimité, le conseil donne son accord.

10 -TRAVAUX AU MONUMENT FRANCO TCHÉCOSLOVAQUE :

remboursement achat de matériaux (délibération n° 2018.06.22/10)

Un darnéen bénévole a effectué quelques petits travaux sur le site du monument Franco-Tchécoslovaque route d'ATTIGNY.

Il y a lieu de lui rembourser les matériaux utilisés pour un montant de 117,40 €.

Les conseillers décident, à l'unanimité, de rembourser les frais engagés.

Information et questions diverses

- Lecture d'un courrier émanant de Mme RODIER, locataire qui souhaite une nouvelle porte d'accès à son appartement car celle qui est en place n'est pas sécurisée.
- Suite au point n° 7 du conseil municipal du 23 mai concernant la vente d'un véhicule hors d'usage (non roulant) à un agent du service technique, les textes précisent : « si le véhicule n'est plus en état de rouler, il est strictement interdit de le vendre à un particulier mais il est possible de s'en séparer en procédant à une "vente pour pièces détachées" en toute légalité auprès d'un professionnel agréé.
- Remerciements de diverses associations pour l'octroi de leur subvention : UGECAM, Saône Lorraine, Ateliers de Développement, les Amis du Patrimoine, MPT, Comité de Jumelage et le don du sang (pour la mise à disposition de la salle)
- Jeudi 27, Monsieur le Maire se rendra à Dijon pour concrétiser la vente de l'appartement. Les fonds nous parviendront rapidement.
- Monsieur Kontor, notre référent ONF, nous indique par son mail du 20 juin qu'il a terminé le martelage des parcelles inscrites à l'état d'assiette 2018 et qu'il a établi un budget prévisionnel de nos recettes pour un montant d'environ 60.000 €.
- Une proposition de contrat de maintenance pour l'alarme de la salle des fêtes par la société DELTA nous est parvenue.
- le jeudi 28 juin au groupe scolaire aura lieu la remise du prix par la fondation du Patrimoine aux enfants de CM1 et CM2 pour leur travail sur les geôles du château (5 000 €) qui sera versé à la mairie pour les travaux de rénovation : montant de la maçonnerie 2 000 € environ, les analyses mycologiques (mérule) 490 € et l'éclairage 558 €. Les enfants recevront 1000 € qui seront versés à la coopérative scolaire.
- les travaux au calvaire par les Ets ARTEL sont bientôt terminés (une superbe réalisation). Il restera la remise en état des ferronneries pour 2019 ; une demande de subvention sera faite auprès de différents organismes : à la DRAC, à la Région et au conseil Départemental.
- Dossier chats errants : La demande d'attribution de bons de stérilisation à la fondation Brigitte bardot est en cours (60 chats à traiter).
- Proposition d'un devis pour une alarme anti-intrusion château EPS coût mensuel en location 50 € HT soit 60 € TTC coût annuel 720 € TTC plus le coût unique de l'installation 75 €.
- La mairie est désormais équipée d'une alarme anti-intrusion et détection fumée.
- Plusieurs devis d'architecte pour la coordination des travaux au château nous sont parvenus.

Madame DELAVILLE présente le Plan Communal de Sauvegarde qui annule et remplace celui qui a été validé par le précédent conseil le 6 décembre 2011. Ce document de 69 pages sera adressé à chacun par mail. Les remarques et suggestions devront être rendues pour le 15 juillet au plus tard afin de le voter à la prochaine réunion.

Monsieur Régis BELGERI fait le point sur la cérémonie du 30 juin.

Monsieur Pascal FERRARD désire connaître enfin la vérité sur la maison de santé pour dissiper toutes les fausses rumeurs entretenues dans la localité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 55

Darney, 22 juin 2018

Le Maire,
Y. DESVERNES

